

LA

Petite Tunisie

ABONNEMENTS :

Tunis-Tunisie	France
Un an Fr. 10	Un an Fr. 12
Six mois 6	Six mois 7
Trois mois 4	Trois mois 5

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : Em. LACROIX

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

TUNIS — Rue Es-Sadikia, 14 — TUNIS

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du Journal

ANNONCES :

Annonces diverses,	la ligne 0 40
Réclames	0 60
Chronique locale	1 50

PAYABLES D'AVANCE

La PETITE TUNISIE est désignée pour insérer les annonces légales et judiciaires de la Régence

UN DOCUMENT... HUMAIN

Depuis le 1er novembre la PETITE TUNISIE est imprimée chez M. H. Brigol, imprimeur, 14, rue Sadikia, où tout ce qui concerne la rédaction et l'administration doit être adressé.

Tunis, le 8 Novembre 1894

UN DOCUMENT... HUMAIN

Si dans notre dernier numéro nous avons adjuré nos municipaux de ne pas revenir sur la déchéance de la société Seigle, qu'ils ont prononcée, avant d'avoir de sérieuses garanties, c'est parce que nous avons entre les mains le prospectus — véritable document... humain — que le dit M. Seigle a lancé pour faire sa première émission de 600,000 c'est-à-dire à peu près le septième de ce qu'il faudra pour construire notre casino et ses dépendances et l'exploiter.

Ce prospectus, que nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs est mirifique, tellement mirifique qu'aucun gogo ne pourrait s'y laisser prendre et c'est pourquoi, craignant, avec raison, un fiasco et partant la construction de notre casino renvoyée aux calendes grecques, nous publions ce document afin d'édifier nos municipaux, si tant est qu'il en soit encore besoin.

Mais que nos lecteurs ne croient pas que la société Seigle disparaissant notre casino ne se construira pas ; des demandes on ne peut plus sérieuses sont déjà parvenues à notre municipalité qui n'aura qu'à choisir dans le tas.

Voici le prospectus de M. Seigle, il mérite d'être savouré :

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PARIS-TUNIS

Concession municipale : G. SEIGLE

SIÈGE D'EXPLOITATION A TUNIS — SIÈGE SOCIAL A PARIS

Extrait du Cahier des Charges

Cette concession comprend l'exploitation avec monopole pour la ville de Tunis, pendant cinquante années renouvelables de :

- Un Grand Théâtre municipal,
- Casino de Jeux,
- Cercle-Club,
- Hôtel avec Restaurant, Café et Terrasses annexes,

Une Grande Salle d'Expositions permanentes industrielles et commerciales ou Musée Commercial.

Le tout à construire sur un terrain de huit mille mètres carrés, offert gratuitement par la Municipalité sans aucune redevance, situé au centre de la ville européenne.

Pour l'exploitation de cette concession, M. C. Seigle a versé cent mille francs au Trésor à titre de cautionne-

ment. Des plans et devis ont été faits, présentés et approuvés par la Municipalité de Tunis, et les travaux vont incessamment commencer.

DEVIS D'EXPLOITATION

INSTALLATION :

Grand Théâtre	1,200,000
Casino et Cercle-Club .	600,000
Grand Hotel et Salle d'expositions, etc.	1,200,000

Agencement et fonds de roulement : UN MILLION

Théâtre de 1,200 places, dont un tiers de vides, à 3 fr. en moyenne pour 120 représentations en 6 mois et avec 90 0/0 de frais : Bénéfice net : 28,800

Elysées-Terrasses, 500 places au minimum à 1 fr. pour 220 jours à 30 0/0 de frais : Bénéfice net 77,000

1,000 consommations à 0 fr. 30, pour 220 jours à 30 0/0 de frais : Bénéfice net 46,200

Hôtel 150 chambres dont un tiers de vides, à 5 fr. moyenne, pour 300 jours avec 30 0/0 de frais : Bénéfice net 105,000

Restaurant 100 consommateurs à 5 fr., moyenne pour 300 jours avec 50 0/0 de frais : Bénéfice net 75,000

Café 1,000 consommations à 0 fr. 30 pour 365 jours avec 40 0/0 de frais : Bénéfice net 65,700

Expositions Permanentes de 500 exposants annuels minimum, à une moyenne de 250 fr. avec 30 0/0 de frais : Bénéfice net 87,500

485,200

Casino de Jeux : Bénéfice net à prévoir . . . » »

Cercle-club de Jeux : Bénéfice net à prévoir . . . » »

EXTRAIT des STATUTS

TITRE II & VI

DE LA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE : PARIS-TUNIS

« Société anonyme au capital social d'un million de fr. représenté par 2,000 actions de 500 fr. entièrement souscrites et libérées qui seront remboursées avec 60 0/0 des dividendes en plus des 5 0/0 d'intérêt légal.

« Il est créé en même temps pour rémunérer les apports et concours 6000

parts de fondateurs qui auront droit à 40 0/0 des dividendes.

« Jusqu'à remboursement complet des actions, les actionnaires seuls auront droit à la direction de la Société.

« Après le remboursement intégral des actions aux actionnaires, les 2000 actions amorties et échangées contre 2000 titres nouveaux ou parts de fondateurs viendront s'ajouter aux 6000 parts créées, pour ne faire qu'un ensemble de 8000 parts de fondateurs qui constitueront alors le capital social de la Société.

« D'après contrat passé avec les constructeurs de la totalité des Bâtiments, le paiement intégral des constructions sera fait en dix annuités égales avec intérêts.

Conclusions :

Si nous nous reportons aux bénéfices nets de l'exploitation du Théâtre, Elysées, Hôtel, Café, Restaurant et Expositions commerciales dont les devis sont établis ci-contre d'une façon modeste et pratique, nous trouvons la certitude de pouvoir désintéresser pendant cette première période de dix années : Les Constructeurs, fournisseurs d'agencements avec l'intérêt de 5 0/0 aux actionnaires, sans avoir à toucher aux bénéfices les plus considérables, qui sont ceux résultant des jeux du Casino et du Cercle-Club de notre Palais Municipal.

Nous pouvons donc assurer que nos dividendes de remboursements aux actionnaires, s'établiront spécialement sur la totalité des bénéfices nets du Casino et du Cercle-Club ; bénéfices qui s'élèvent actuellement par des exploitations particulières de Cercles ou Clubs à près d'un million, dont la suppression s'impose à notre ouverture, et que nous devons incontestablement augmenter et multiplier ; d'abord à cause du monopole des jeux qui nous est concédé par la ville de Tunis, ensuite par les attractions réunies dans notre Palais Municipal et enfin par la réclame universelle qui sera faite en faveur de la Métropole Tunisienne.

Nous sommes, par conséquent, en droit de dire : que le fait de rembourser ce premier appoint d'un million destiné exclusivement aux débours d'agencement, à l'avance d'une annuité aux constructeurs et aux fonds de roulement nécessaires pour l'ouverture et pour l'exploitation, constitue un véritable prêt ou une simple avance de fonds pour un temps prévu excessivement court ; prêt qui malgré son remboursement maintient à l'actionnaire la propriété de ses titres avec leur jouissance pendant toute la durée de la concession.

C. SEIGLE, Concessionnaire
13, Rue Maubeuge.

Est-ce assez édifiant ?

Il était à présumer qu'avec une société qui prévoyait quatre cent quatre vingt cinq mille francs de bénéfice net sans compter les jeux, nous risquions fort de voir les portes de notre futur casino constamment fermées.

Nous avons vu, avec un certain plaisir, que monsieur l'huissier Proal a tenu compte de nos observations en faisant remettre sa calèche et.... porter ses actes par ses petits clercs.

Pendant que ses saute-ruisseaux courent chez Pierre ou chez Paul remettant ici une assignation, là un commandement, ailleurs présentant un billet non soldé, M. Proal est en train de siroter bien tranquillement des petits verres dans les cafés de la ville ; c'est moins fatigant on l'avouera.

Cette façon de procéder scandalise moins la population, mais — M. Proal doit le savoir aussi bien que nous — n'est pas très légale au point de vue de la loi car, tout dernièrement nous avons lu dans un journal judiciaire que M. Proal a été condamné par un tribunal correctionnel à cent francs d'amende pour avoir fait porter un acte de son ministère par un clerc — majeur et français — ce que ne sont, en outre, pas ceux de M. l'huissier Proal. Et indépendamment de cette condamnation une suspension de trois mois fut infligée par le procureur de la République, près le tribunal de l'arrondissement où exerçait l'huissier en question.

Voilà un procureur qui ne badine pas, n'est-ce pas M. Proal ?

Le sieur Lisbonis

En sept années, quel changement dans la situation de l'ancien commis de M. Riban : nous avons nommé M. Lisbonis !

En sept années ce « ex-tire le diable par la queue » a trouvé le moyen, avec ses sept mille francs d'appointements, en moyenne, par an, de faire élever un château de cent mille francs et de vivre en quasi grand seigneur.

Mais d'où sort-il donc l'argent ce monsieur-là ? Quelle fée magique le protège pour dépenser ainsi, presque sans compter, avec des émoluments assez modestes : six cent cinquante francs par mois !

Nous ne le savons et nous ne tenons pas à le savoir pour le moment, mais comme on voit toujours M. Lisbonis là où il ne devrait pas être nous nous sommes adressés au directeur du journal le *Soleil du Midi*, de Marseille et l'avons prié de vouloir bien nous envoyer les numéros des 11 et 12 août 1886 qui renseigneront le public mieux que nous pourrions le faire nous-mêmes sur les antécédents de M. Lisbonis.

On verra après lecture de ce que dit notre confrère marseillais si M. Lisbonis peut conserver l'emploi qu'il a à la municipalité et dont il fait l'usage que l'on sait.

L. DE PEYRAUD

On nous demande si nous savons pourquoi la « Dépêche Tunisienne » a brusquement arrêté l'excellente campagne qu'elle avait commencée contre la Société des Ports de Tunis, Sousse et Sfax ?

Nous allons répondre négativement lorsqu'un ami nous affirme que M. Prévaut actuelle-

ment de passage à Tunis, a acheté, ces jours derniers, deux actions de la Société anonyme la "Dépêche Tunisienne".

Il ne faut pas chercher ailleurs le mobile qui a guidé M. Lccore à faire cesser une campagne que chacun approuvait et que nous allons continuer dans l'intérêt de la colonie en leur lieu et place.

La Conférence de M. Djebari

Une grave révélation. — Des français prisonniers chez les Touaregs.

Il y a quelques dix jours, M. Djebari interprète militaire et explorateur du Moyen-Niger a fait devant les membres de « l'Institut de Carthage » une conférence dont le sujet était intéressant : *Des moyens de civiliser les peuples de l'Afrique centrale.*

L'explorateur Messaoud Djebari est originaire de l'Algérie, il a consacré une grande partie de sa vie à l'étude du caractère et des mœurs de ses coreligionnaires, car il faut noter que le conférencier appartient, par sa race, à la religion mohométane, laquelle est, en Afrique, après l'idolâtrie celle qui compte le plus grand nombre de disciples.

La dernière exploration que M. Messaoud Djebari a faite à travers le Soudan n'a pas été, pour lui, sans difficultés et même sans périls. Après avoir fait parcourir à son auditoire toute la contrée africaine explorée par lui, le conférencier entre en matière en exposant la situation sociale des différentes tribus, leur religion, leur gouvernement, leurs industries et leur commerce. Tout ceci est finement dit, la phrase est correcte et ne manque pas non plus d'élégance.

Le conférencier est amené forcément à parler de l'influence anglaise exercée par leurs missionnaires dans ces pays lointains. Il paraîtrait que ces missionnaires, ce qui ne nous étonne pas d'ailleurs, ont donné et continuent encore à donner à ces peuplades du Soudan, des idées absolument fausses sur les peuples d'Europe et plus particulièrement sur le peuple Français. Ceci, d'après le conférencier, expliquerait les difficultés nombreuses que nous avons d'arborez notre pavillon protecteur dans ces régions.

La conversation que M. Djebari a eue pas à pas, au cours de son voyage, ce monarque un réel malin et posséderait de sérieuses qualités d'esprit, de justice et d'administration.

Très intéressants et surtout très émouvants les renseignements que le conférencier a fournis sur la mission Flatters qui succomba, comme on le sait, à Bir-el-Gharama, pays des Touaregs, en 1881. Mais, d'après lui, le malheureux colonel et une partie de ses compagnons seraient encore en vie; ils seraient uniquement prisonniers des Touaregs. Il donne à cet effet, des renseignements qui auraient besoin d'être confirmés, mais quoiqu'il en soit, il pense que les quelques européens qu'il a vus là-bas, prisonniers chez les Touaregs, ne peuvent être que l'explorateur Flatters avec quelques-uns de ses compagnons.

M. Messaoud Djebari reviendra d'ailleurs sur tous ces détails dans une prochaine conférence qui ne tardera pas à être annoncée, nous l'espérons.

Le conférencier ne partage pas la politique qui a été suivie jusqu'à présent en Afrique pour obtenir la conquête de ces grandes régions disputées par l'Europe entière. Il préfère la politique anglaise qui, pour lui, est plus conciliante et plus en rapport avec la civilisation.

« Celle-ci sera pacifique ou elle ne se fera pas, dit-il. Vous n'obtiendrez rien par la force dit-il encore. Installez, comme le font les anglais, des missionnaires, des comptoirs, des agences maritimes, etc., etc., et vous verrez arriver à vous ces peuplades prétendues sauvages. Mais par la violence vous n'y réussirez pas. » Reste à savoir maintenant si le système préconisé par M. Djebari est suffisamment bon et pratique pour conquérir pacifiquement des peuples qui, jusqu'à présent, sont restés réfractaires à toute idée de civilisation.

Nous ne le pensons pas et tout en reconnaissant que la conférence de l'explorateur Djebari a été intéressante, il nous est impossible de le suivre et d'admettre ses idées et ses moyens pour arriver à civiliser les peuples de l'Afrique centrale.

Parce que nous avons dit que M. le capitaine Vinciguerra était envoyé en sous ordre à Rodez, il paraît que nous avons commis là, d'après cette excellente "Dépêche", une diffamation qui a été jugée

avec sévérité aussi bien dans les milieux civils que militaires !

Fallait-il par hasard, que nous disions qu'il était envoyé avec augmentation de grade à Rodez ?

Et maintenant, pourquoi la "Dépêche" ne nous parle-t-elle pas du maréchal des logis qui a attendu impatiemment — plus de six mois — sa comparution devant le conseil de guerre qui l'a condamné lundi à dix ans de travaux forcés et cinq ans d'interdiction de séjour ?

Cette affaire ne serait-elle pas pour quelque chose dans le changement de M. le capitaine Vinciguerra ?

La situation de la Tunisie au 31 décembre 1893

Le Ministre des Affaires Étrangères vient de faire publier le rapport annuel sur la situation de la Tunisie pendant l'exercice 1893 (du 1er janvier au 31 décembre 1893).

Le format de notre journal ne nous permet pas de reproduire en entier cet intéressant document, à cause de sa longueur, mais nous tenons à mettre sous les yeux de nos lecteurs les passages suivants qui résument à grands traits les progrès accomplis pendant l'année écoulée.

« La tranquillité n'a cessé de régner dans la Régence. Les relations entre S. A. le Bey et la Résidence Générale, entre les autorités et la population tunisienne d'une part, les autorités et la colonie française de l'autre, ont été excellentes.

« Cette situation témoigne à nouveau l'efficacité des institutions du protectorat. Il convient, pour l'apprécier à sa juste valeur, de rappeler qu'à une série de bonnes années viennent de succéder en 1892 et en 1893 deux récoltes très défectueuses dont le contre-coup ne pouvait manquer d'être profondément ressenti dans un pays essentiellement agricole.

« Non seulement l'ordre matériel n'a pas été troublé, mais il a été possible, grâce à une bonne gestion financière, de poursuivre les dégrèvements, de diminuer notamment l'impôt de capitation, dit *medjba*, de venir en aide par des mesures appropriées aux besoins les plus pressants des populations agricoles indigènes éprouvés par les mautes du budget.

« Fidèle au programme qu'il s'était tracé, le gouvernement du protectorat a continué, en 1893, de consacrer tous ses soins et toute son activité à l'amélioration de la situation économique du pays et au développement de sa richesse productive. A cet effet, les dépenses administratives étant réduites au strict minimum, un ensemble de mesures d'ordre financier et administratif ont été prises pour multiplier les voies de communication et loter la Régence des moyens de transport qui lui font défaut actuellement.

« Le crédit consacré aux routes a été augmenté, tandis que les réserves provenant des excédents budgétaires antérieurs et des produits de la conversion de la dette ont été affectés, pour la majeure partie, à la construction d'un important réseau de chemins de fer.

« Il était indispensable, d'autre part, de pourvoir aux aménagements du port de Tunis, à la construction des ports de Sousse et de Sfax. Pour effectuer ces travaux, dont l'importance dépassait les ressources restées à la disposition du gouvernement tunisien, il a été fait appel, comme on le verra plus loin, au chapitre consacré aux travaux publics, aux capitaux et aux entrepreneurs français dans des conditions qui ne grèveront pas sensiblement le budget beylical.

« Doté d'un réseau de chemin de fer, en possession des ports de Tunis, et de Bizerte, qui sont en achèvement, et de ceux de Sfax et de Sousse, qui vont être entrepris, la Tunisie disposera de l'outillage économique, et industriel nécessaire à l'exploitation de ses ressources naturelles et au développement de la colonisation.

« Les écoles sont de plus en plus fréquentées, et le nombre des indigènes qui s'y rendent augmente sensiblement. Les programmes ont été remaniés en 1893, de façon à assurer la diffusion de notre langue et à répandre plus largement les connaissances pratiques et agricoles qui permettront aux indigènes de participer utilement à la vie économique de la Régence.

« La conférence consultative, les chambres de commerce, la chambre d'agriculture, ont continué de prêter à l'administration du protectorat leur utile concours, et l'harmonie la plus complète a

regné entre les corps élus de la colonie et les autorités françaises. »

Le chiffre des exportations, par suite de la mauvaise récolte, s'est sensiblement abaissé, passant de 37.200.000 francs à 29 millions et demi, alors que les importations n'ont fléchi que de 1 million seulement.

Toutefois il importe de faire ressortir que, par suite de la loi du 19 juillet 1890, la part de la France dans le commerce de la Régence tend à devenir de plus en plus importante; cette part, qui n'était que de 21 p. 100 s'éleva maintenant à 54 p. 100.

Reviennent les bonnes années, et l'année 1894 sera de ce nombre, tant au point de vue de la récolte des céréales, des fourrages et du bétail, et les transactions commerciales atteindront et au delà l'importance qu'elles ont eues pendant la campagne de 1890-1891.

M. Garnier, architecte, alias Jean de Fuges, n'a pas daigné acquiescer à la demande que nous lui avons faite de venir nous fournir quelques explications complémentaires au sujet de la dernière lettre qu'il nous a écrite.

C'est mal à lui. A-t-il craint, par hasard, que nous lui réclamions le montant de l'annonce que nous lui avons insérée pendant trois mois et dont nous attendons — en vain — le montant ?

Il s'est mépris sur notre compte. Nous savons trop combien il est à la recherche de moutons — pour essayer de les tondre afin de vivre — pour que nous lui réclamions un centime de ce qu'il nous doit et que nous avons du reste depuis longtemps passé au compte de profits et pertes.

Qu'il ne craigne donc pas de venir....

Échos Tunisiens

Le Départ de M. Rouvier

La Colonie a répondu à l'appel de la presse locale, en se portant, lundi, en foule, au port, afin de saluer une dernière fois le ministre qui la quittait emportant avec lui les sympathies publiques.

Et maintenant, préparons-nous à recevoir M. Millet, dont l'arrivée pourrait peut-être avoir lieu un peu plus tôt que notre correspondant de Paris nous l'écrivait la semaine dernière.

Il serait possible que M. Millet arrivât le 18 ou le 21 à Tunis.

En le priant d'agréer, avec nos hommages, nous pouvons nous empêcher de lui dire combien la Colonie voit avec peine le retour de M. Bourde qui, en moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire, a porté, lui directeur de l'Agriculture, un coup terrible à la Viti-culture tunisienne en taxant tous les vins, en général, de VINASSE INFORME!

M. Millet, c'est un sage avis que nous nous permettons de lui donner, ferait bien de se débarrasser de ce fonctionnaire compromettant.

Acte de Fermeté

Dès que le parquet de Tunis a eu connaissance de notre article contre le juge de paix suppléant non rétribué de Bizerte, il s'est empressé de mettre en demeure ce buraliste-contrebandier d'avoir à donner sa démission de juge de paix.

C'est là un acte de fermeté, mais nous aurions préféré voir M. le Procureur faire prononcer la révocation de cet étonnant magistrat.

Entre nous, il ne l'avait pas volé.

Rentrée de M. Pavillier

M. Pavillier, le sympathique directeur général des Travaux Publics, est rentré dimanche par le courrier de France, retour de congé.

Il a repris lundi la direction de son service.

?

Et M. Houlez était toujours greffier de la Justice de paix du canton sud de cette bonne ville de Tunis !

Ce greffier a-t-il, oui ou non, perçu, pendant des années, des sommes supérieures à celles qui lui revenaient, pour l'enrôlement des actes ?

S'il ne les a pas perçues, pourquoi ne nous le fait-on pas savoir ?

S'il les a touchées, pourquoi laisse-t-on en place M. le greffier Houlez ?

Nous ne cesserons de le demander que lorsque cette affaire sera tirée au clair, que M. Houlez le sache bien, car nous n'admettrons jamais qu'il ait pu percevoir indûment des sommes qui ne lui revenaient pas — si tant est qu'il les ait perçues — et qu'on le laisse bien tranquille sans lui faire rendre gorge.

A l'occasion des courses qui auront lieu à Tunis, le 11 novembre courant, la compagnie des chemins de fer de Bône-Guelma et Prolongements fera délivrer dans toutes les stations de son réseau, à destination de Tunis, des billets d'aller et retour portant réduction de quarante pour cent sur les prix du tarif général en 2^e et 3^e classes.

La délivrance de ces billets aura lieu à tous les trains des 8, 9, 10 novembre et le 11 novembre pour les trains arrivant à Tunis avant 2 heures du soir. Ils seront valables pour le retour à tous les trains les 11, 12, 13 et 14 novembre.

Correspondance

On nous écrit :

Monsieur le rédacteur en chef,

Comme plusieurs personnes pourraient croire que je suis l'encaisseur du *Syndicat de Viti-culture*, je vous serais très obligé si vous vouliez bien insérer dans votre estimable journal, que mes employés ont par habitude de se présenter au domicile des personnes auxquelles ils doivent remettre des notes et de ne jamais les importuner dans la rue, ceci dit pour enlever tout doute dans l'esprit de ceux de mes clients auprès desquels votre entrefilet aurait pu me causer un préjudice.

En vous remerciant, etc., etc.

A. DISEGNI,
agent de recouvrements,

La maison de recouvrements A. Disegni bien connue en notre ville, n'avait pas besoin de cette rectification, car tout le monde sait la manière parfaite avec laquelle elle opère.

Spectacles et Concerts

Au Jardin d'Hiver. — La troupe d'opéra *seria* dirigée par M. Strino continue d'enregistrer des succès. Bien que les représentations de ce théâtre n'aient lieu que quatre ou cinq fois par semaine, elles n'en sont pas moins très suivies et fort goûtées.

Un des rares opéras du compositeur italien Petrella qui n'ait pas été, que nous sachions, traduit en français la « Jone » a été représenté trois jours de suite et interprétée avec un réel talent. Nous nous souvenons parfaitement d'avoir assisté à la 22^e représentation de cet opéra, il y a quelque sept ans, à l'ancien théâtre Paradiso (le théâtre français) de l'avenue de France.

du public tunisien qui est avide des spectacles variés, nous nous plaisons à croire que le « Nuovo Politeama » ou Jardin d'Hiver donnera encore quelques représentations de la Jone; ses recettes n'en baisseront pas pour cela.

Scala-Concert. — Pour se distraire et se divertir agréablement, une soirée au Scala-Concert de la rue de Bône est bien vite passée. On comprend combien M. Castel a su grouper les éléments de sa troupe. Voici d'abord M. Clerville de la Scala de Paris, Mlle Claudia Daubigny chanteuse comique à transformation, Mlle Alban, la gommeuse, M. Stephan, le comique réaliste genre chat-Noir et tant d'autres que nous passions. Pour conclure, un bon orchestre dirigé par M. Massulli.

Cirque Tourniaire. — Aux amateurs d'exercices équestres, acrobatiques et voire même cynégétiques, le nouveau Cirque Tourniaire, rue d'Allemagne, réalise tous les progrès accomplis dans ce genre de spectacles. Le simulacre d'une chasse au cerf attire tous les soirs un nombreux public. Nous savons que cet établissement prépare de beaux et nouveaux spectacles pour Tunis. Nous en reparlerons ultérieurement.

On prête à M. Seigle l'intention de provoquer une réunion publique pour faire trancher son différend avec la municipalité.

Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son.

Nous mettons le public en garde contre cette manœuvre.

Toute la question du théâtre repose sur cette donnée :

— M. Seigle s'est-il engagé à construire le Casino dans un délai déterminé ?

— Oui.

— S'est-il conformé à cet engagement ?

— Non! puisque le délai est expiré et le Casino point commencé.

Dans ces conditions le dédit de 100,000 fr. est à peine suffisant pour couvrir le préjudice souffert par Tunis et ses commerçants et M. Seigle doit s'estimer heureux qu'on n'exige point de lui une réparation pécuniaire plus élevée.

Nous avons reçu le 1er novembre du "Bulletin Mensuel" de la Société pour la défense et le développement du commerce en Tunisie et qui nous souhaitons une cordiale bienvenue. La Société pour la défense du commerce peut entièrement compter sur notre concours qui lui est acquis d'avance.

M. CH. KESSLER, brasseur à Tunis, rue de Constantine, a l'honneur de porter à la connaissance du public et de sa nombreuse clientèle qu'il s'est adjoint M. J.-B. Röchly, ancien propriétaire de brasserie à Strasbourg, qui organisera un service à l'instar des établissements d'Alsace.

Restaurant de nuit

Maison Veuve G. BARBERA
Marchand-tailleur, civil et militaire
Avenue de France - maison Bodoy

GRAND ASSORTIMENT DE DRAPERIES HAUTES NOUVEAUTÉS
DE LA SAISON
pour complets sur mesure
Chapeaux, Chemises, Cravates, etc.
Prix Modérés

Magasin Général

22, Avenue de France, de France, rues Annibal et rue Amilcar
Superficie totale des Magasins: 1.500 m. car.
Maison BORTOLI Frères et C^{ie}

Vêtements en Caoutchouc

Mise en vente d'un envoi important de Manteaux en caoutchouc pour hommes, Pélerines, Macferlanes avec et sans capuchons, paletots droits avec palatines, capotes militaires pour officiers, etc.

Tuyaux en caoutchouc de toutes sortes et de toutes les grosseurs, plaques en caoutchouc,

Grand choix de parapluies en soie et en coton:

- Parapluies garantis grand teint indégorgeable, grand taille... 1 90
- Parapluies soie, qualité extra aiguille... 7 50
- Parapluies soie garantis 4 ans sur facture, manches riches... 13 75
- Parapluies riches, manchesivoiré, irlande de jusqu'à... 25 00

Orfèvrerie Christoffe; seuls dépositaires en Tunisie.
Émission absolue de magasin (ne vendre des marchandises que de qualité irréprochable et au plus bas prix possible.

ÉTUDE

DE
M^e ABEASIS
avocat-défenseur, près le Tribunal civil de première instance de Tunis, y demeurant rue d'Italie numéro 28.

VENTE

aux Enchères Publiques
PAR SUITE
de surenchère du sixième sur saisie-immobilière
de deux

BOUTIQUES

SISES à TUNIS

Rue el-Karchani N. 3 et 5.

L'adjudication aura lieu le mercredi vingt et un novembre 1894, à une heure et demie de relevée, à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Tunis, séant au palais de justice, de la dite ville, ancien palais Khéreddine.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que:

Aux requête, poursuites et diligences du sieur A. Baroukh, négociant demeurant à Tunis, ayant M^e Abeasis pour avocat-défenseur constitué.

En vertu de la grosse d'un jugement rendu par défaut

par M. le juge de Paix du canton sud de Tunis, en date du 10 avril 1894.

En exécution d'un procès verbal de saisie réelle de M^e Soulet, huissier à Tunis, en date du 23 mai 1894.

En présence du sieur Tahar ben Mohamed Essaidi propriétaire, demeurant à Tunis, partie saisie n'ayant pas de défenseur constitué.

Et ensuite:
1. D'un jugement rendu à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Tunis, le 21 octobre 1894, prononçant l'adjudication de l'immeuble sus-désigné et ci-après décrit au profit du sieur A. Baroukh poursuivant, moyennant le prix de 100 francs outre les frais.

2. D'un acte du greffe en date du 30 octobre 1894, contenant surenchère du sixième sur le prix dudit immeuble par M. Tahar Lakhdar, oukil aux Habous demeurant à Tunis, ayant M^e Gueydan pour avocat-défenseur constitué, ladite surenchère dénoncée conformément à la loi.

Il sera aux sus-dits lieu jour et heure précités, procédé à la vente sur saisie réelle par suite de surenchère du sixième, en un seul lot, au plus offrant et dernier enchérisseur et à l'extinction des feux, de l'immeuble ci-après désigné.

DÉSIGNATION

DES BIENS A VENDRE

DEUX BOUTIQUES sises à Tunis, rue El-Karchani n^o 3 et 5; celle portant le n^o 3 a une superficie

de trois mètres carrés environ et est occupée par un marchand de lait; et celle portant le n^o 5 appartenant à la précédente, mesure environ trois mètres de façade et environ deux mètres de profondeur, elle est occupée par un marchand de charbon.

Les dites boutiques confrontent: ausud, la rue El-Karchani, au nord et à l'est l'immeuble du sieur Otman M'bzà et à l'ouest l'immeuble Altar Lakdar portant le n^o 1 de la rue susdite.

NOTA. — Le premier étage élevé au-dessus de ces boutiques appartient pour une partie au sieur Otman M'bzà et pour une autre partie au sieur Ben Zacour.

MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions insérées dans le cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix de CENT VINGT FRANCS 120 ci.....

Les frais de poursuite, de vente et la remise proportionnelle en sus.

Tunis, le 31 octobre 1894.

Le défenseur poursuivant
Signé: M. ABEASIS.

Pour plus amples renseignements, s'adresser en l'étude de M^e Abeasis, défenseur poursuivant, et pour prendre connaissance du cahier des charges au greffe du Tribunal civil de Tunis, où il est déposé.

GRANDE
Boulangerie et Pâtisserie Anglaise

Wagner et Aichelin

8, RUE DE LA COMMISSION, 8, TUNIS
Pains de luxe et de ménage. — Spécialité: Pains anglais. — Brioques, croissants, — Petits pains pour thé et café. — Farine en gros et détail.

ON PORTE A DOMICILE

Imprimerie-Papeterie

H. BRIGOL

14, RUE ES-SADIKIA, 14, TUNIS

TRAVAUX EN TOUS GENRES

FOURNITURES

POUR OFFICIERS MINISTÉRIELS

PRIX MODÉRÉS.

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au Coaltar saponiné Le Bœuf pour assainir la bouche en tuant les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Le flacon, 2 fr. ; les 6 flacons, 10 fr.

Se défier des contrefaçons

DÉPOT: à la Pharmacie E. NÉE

Couturière Parisienne

M^{me} DELALANDE

6, rue d'Angleterre (en face la Poste)
TUNIS

Deuil sur mesure en 24 heures

FABRICATION FRANÇAISE

de serrures et combinaisons

POUR COFFRES-FORTS

SIMPLES OU INCOMBUSTIBLES

FORESTIER FRÈRES (Vaines)

Seul dépositaire pour la Tunisie

A. MODIGLIANI, 4, Avenue de France (Passage de Tunis).

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbicides cicatrisantes qui ont valu au Coaltar Saponiné Le Bœuf son admission dans les Hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon 2 francs. les 6 flacons 10 francs

Dans toutes les pharmacies.

Se défier des contrefaçons

DÉPOT: PHARMACIE NÉE

HAMMAMEL-LIF

A LOUER

PLUSIEURS APPARTEMENTS

NON MEUBLES

S'adresser à Madame BIANCHI, à Hammam-el-Lif.

GRAND BAZAR TUNISIEN

MAISON UNIVERSELLE

A. BEAUCAINE & C^{ie}

29, RUE AL-DJAZIRA. — TUNIS

Les propriétaires du Grand Bazar Tunisien, toujours soucieux de la bonne renommée de leur Maison, et désirant conserver le monopole du bon marché à Tunis, ne veulent manquer aucune occasion d'être agréables à leur nombreuse clientèle en consentant chaque jour de nouveaux sacrifices.

C'est ainsi qu'à l'entrée de la saison d'hiver, ils viennent de faire d'importantes diminutions de prix sur un grand nombre d'articles, notamment au Ménage, à la Porcelaine et à la Mercerie. Ces rayons, prenant chaque jour une importance plus grande, viennent d'être considérablement augmentés. A la Bonneterie, qui vient de recevoir un choix unique de nouveautés d'hiver; au rayon de Chaussures, qui est certainement le mieux assorti de la place; aux rayons des Articles de Paris, de Parfumerie et de Jouets, ainsi qu'à la Bijouterie, où on trouvera les couverts de la Maison Christoffe, garantis, au prix du nouveau tarif.

Il est inutile de rappeler que tous les articles du Grand Bazar Tunisien, sont de fabrication française.

En voici un aperçu de quelques prix défiant toute concurrence:

Robes et jupes en lainage.....	depuis	1 92
Fichus laine.....	»	95
Parapluies.....	»	2 »
Bérets d'enfants.....	»	50
Valises.....	»	1 25
Papier à lettre anglais (25 feuilles, 25 enveloppes).....	la boîte	40
Sabots pour hommes et femmes.....	depuis	1 95
Galoches fourrées pour enfants.....	»	2 50
Brodequins de chasse, articles extra solide.....	»	10 50
Couteaux de table, manche ébène, lame acier fondu, garanti.....	la douz.	3 50
Couverts de table, métal anglais, extra fort.....	»	7 80
Toile cirée pour toilette, 1 ^m ,50 de large.....	le mètre	2 50
Lampes merveilleuses.....	depuis	4 75
Suspensions pour salles à manger.....	»	15 45
Casseroles émaillées, fortes, 0 ^m ,24.....	»	1 35
Marmites émaillées, 6 litres.....	»	4 25
Fourneaux à pétrole.....	depuis	4 25
Service de table faïence, décor riche, 84 pièces.....	»	32 »
Service de table dessert, décor riche, 29 pièces.....	»	15 »
Service de table, cristal, 52 pièces.....	depuis	45 »
Service de table, demi-cristal, 52 pièces.....	»	10 50
Réveils-matin.....	»	4 50
Corylopolis du Japon.....	»	2 10
Lubin.....	»	2 18

Etc., etc.

EXPÉDITIONS POUR L'INTÉRIEUR

AU BON MARCHÉ

NOUVEAUTÉS
Maison ARISTIDE BOUCAUT
PARIS



Le système de vendre tout à petit bénéfice et entièrement de confiance est absolu dans les Magasins du BON MARCHÉ.

Les Magasins du BON MARCHÉ réunissent dans tous leurs articles le choix le plus complet, le plus riche et le plus élégant; il est reconnu qu'ils offrent de très grands avantages tant au point de vue de la qualité que du bon marché réel de toutes leurs marchandises.

Ces Magasins, les plus grands et les mieux organisés du monde entier, sont l'une des curiosités de PARIS. Catalogues, Échantillons, Albums et Modèles d'Articles confectionnés adressés franco sur demande.

Expédition dans toutes les parties du monde. Correspondants dans toutes les langues.

Tous les envois (autres que les meubles et objets encombrants) sont faits franco à partir de 25 francs, mais seulement à destination des localités desservies par une gare de chemin de fer. — Pour les autres localités, franco Marseille, ou, à partir de 50 francs, franco jusqu'à destination moyennant 5 0/0 de la facture.

La Maison du BON MARCHÉ n'a de Succursale ou de Représentant ni en France, ni à l'Étranger, et prie ses Clients de se mettre en garde contre les marchands qui se servent de son titre pour établir une confusion.

Etude de M^e F. SOULET, huissier à Tunis.

VENTE

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

LE DIMANCHE DIX HUIT NOVEMBRE 1894, à huit heures du matin, dans la salle des ventes, sise rue de Danemark, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, de:

Une voiture à liqueurs, un cheval, cinq barils rhum, 200 syphons vides, 400 bouteilles liqueurs assorties, un comptoir, un alambic, une machine à fabriquer la limonade etc.

Au comptant, frais en sus.

L'huissier poursuivant,
SOULET.

A VENDRE

JOLIE PROPRIÉTÉ entre le Manouba et le Bardo.

UN BREAK en bon état, avec deux chevaux et harnachements.

UNE MAISON sise en ville. Facilités de paiement S'adresser au bureau du journal

CHARBONS

Briquettes
Braisettes industrielles
grosses Braisettes
1^{re} marque
Dépôts à la marine, en face
des Douanes

PÉTROLE ATLANTIC

garantie 1^{re} qualité
Dépôts route de la Goulette
VENTE EN GROS ET DEMI-GROS
Pour renseignements, s'adresser
à M. V. I. FARGEON, 3, rue Bab-
el-Khadra (ancienne maison Pi-
sani).

Domaine POTIN CIMENTS

& CHAUX HYDRAULIQUE

Dépôt : près de la gare française
Vin rouge - Vin blanc - Eau-de-vie
S'adresser à MM. COMTE et C^{ie},
bureaux : à l'entrepôt du domaine,
rue de Portugal.

PELLETERIE ET PLUMES

M. BLANC, naturaliste
16, rue Al-Djazira, Tunis

PRÉPARATION DE TOUTES SORTES D'ANIMAUX

Cordonnerie Toulousaine

RAOUL SANDRA
Chaussures en tous genres
33, rue Al-Djazira, Tunis

Banque de Tunisie

SOCIÉTÉ ANONYME
Capital 3 millions de francs
Siège social à Tunis
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Encaissements et Recouvre-
ments. — Avances sur prêts, sur la
marchandise et sur hypothèques
immobilières ou maritimes. — Dé-
pôts à vue et à échéances fixes
Garde de titres. — Paiement et es-
compte de coupons. Reports. —
Ordres de bourse au comptant et à
terme sur tous les marchés euro-
péens. — Emission de chèques et
de lettres de crédit sur tous pays.
SOUSCRIPTIONS -- EMISSIONS

CAVES CÉLESTIN

J.-C. CIBIAL
COMMISSION EXPORTATION
Rue de l'Église
et 4, impasse Mousmar-el-Casha, 4
TUNIS

Compagnie Algérienne

SOCIÉTÉ ANONYME
Capital 15 MILLIONS entièrement versés
Comptoir de Tunis
Avenue de France
Escompte, recouvrements, avan-
ces sur titres et marchandises, chè-
ques et lettres de crédit sur tous
pays, encaissements de coupons,
ventes, achat sur garde de titres.
Intérêt bonifié aux déposants de
fonds 3 0/0 — Bons de caisse, bons
à un an et deux ans, 3 0/0; bons à
trois ans et quatre ans, 3 1/2 0/0;
bons à cinq ans, 4 0/0.

CARTES DE VISITE

A LA MINUTE
14, rue Es-Sadikia, 14, Tunis

FER CHINA BISLERI

VOLETE DIGERIR BENE??
LIQUEUR
STOMACHIQUE, RECONSTITUANTE
DE
FELICE BISLERI
MILAN
Boisson agréable avec l'eau de Seltz et Soda.
Se boit préférablement avant le repas et à
l'heure du vermouth.
L'Eau
de la R. Sorgente Angelica de NOCERA
UMBRA, légère, gazeuse, alcaline, certifiée
pure, réputée et déclarée par les principales
célébrités médicales la reine des eaux de table
Dépositaire pour la Tunisie : A. FERRETTI, 19, Rue Chaker. — TUNIS



Ligne de Tunis à Hammam-el-Lif

HORAIRE D'AUTOMNE

ALLER	Tunis..... Départ	6 00	11 15	2 15	4 15	5 45	8 00
	Ham-el-Lif Arrivée	6 30	11 45	2 45	4 45	6 15	8 30
RETOUR	Ham-el-Lif Départ	7 00	1 15	3 15	5 00	6 30	9 00
	Tunis..... Arrivée	7 30	1 45	3 45	5 30	7 00	9 30

P. DELALANDE

Représentant, 6, Rue d'Angleterre, TUNIS
Société des Grandes Caves de Bordeaux : COGNACS & EAUX-DE-VIE
Fontes d'art et d'agrément : Gasnes, Paris
Autographie instantanée (300 copies sans manipulations)
Ozonateur, désinfecteur automatique
Étiquettes de luxe pour liquoristes : Pichot, de Paris
Pour tous renseignements, croquis, catalogues, échantillons, s'adresser
ou écrire à M. DELALANDE, représentant pour la Tunisie, 6, rue
d'Angleterre, Tunis.

Grande Manufacture
DE VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS
ET CHEMISES EN TOUS GENRES
MARSEILLE — BUENOS-AYRES
GROS ET DEMI-GROS
E. & H. CAIRE
DE C^{ie} CAIRE ET FILS
52, Rue du Tapis-Vert — MARSEILLE

Comptoir National d'Escompte de Paris

SOCIÉTÉ ANONYME
au capital de 75 millions entièrement versés
AGENCE DE TUNIS
M. Th. PROUST, Directeur
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur
titres et marchandises, délivrance de chèques, ouvertures de crédit, or-
dres de Bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses sur
titres, lettres de crédit pour voyages.
Dépôts à vue
Le Comptoir National d'Escompte de Paris reçoit les dépôts à vue; il
leur sert un intérêt fixé à 2 0/0.
Dépôts à échéance fixe
Le Comptoir National d'Escompte de Paris reçoit les fonds à échéance
fixe; l'intérêt de ces dépôts est fixé actuellement:
De 1 an à 2 ans..... 3 1/2 %
A 3 ans..... 3 1/2 %
A 4 ans et au-delà..... 4 %

EPICERIE ET COMESTIBLES

GROS DOURA Frères DÉTAIL
Entrepôts : rue des Glacières, 14 et 29
Succursales : avenue Bab-Djedid, 48, et rue de Zargua, 4
Denrées coloniales; Légumes secs; Conserves alimentaires; Savons de
France et de Sousse; Semoules et Farines; Pétrole et Huile de Sousse;
Liqueurs ordinaires et des premières marques.
La Maison DOURA frères a l'honneur de porter à la connaissance du
public qu'il trouvera dans ses magasins et succursales, outre l'épicerie,
les comestibles et denrées coloniales: le seul rival de la véritable fine-
champagne, le cognac de la maison GEORGES A. PHINPOULO, une des
plus anciennes de Grèce et fournisseur du Roi et de la Cour.
Ce cognac a été reconnu comme étant l'extrait des purs raisins mus-
cats, ainsi que l'ont démontré les analyses des chimistes et les certificats
des professeurs de la Faculté de médecine de l'Université d'Athènes; il se
recommande, en outre, par sa seule dégustation. — L'accepter, c'est l'adop-
ter.
Seuls dépositaires : MM. DOURA frères.

Demandez Partout

L'APÉRITIF BELLOT
ABSINTHE ET AMER CONILH
BELLOT, Distillateur à Tunis
Dépôt général des eaux minérales de VICHY
Dépôt des liqueurs fines de la maison LAVAINÉ et C^{ie}

Messageries Françaises

DEMANGE & C^{ie}
SERVICE QUOTIDIEN RÉGULIER
Entre TUNIS-SOUSSE et vice-versa
SERVICE DES DÉPÊCHES
TRANSPORT DES VOYAGEURS & DE LA MESSAGERIE
Départs de Tunis et de Sousse tous les jours à midi
BUREAUX : à Tunis, rue d'Italie, 17; à Sousse, au Café du Commerce

CRÉDIT FONCIER DE TUNISIE

SOCIÉTÉ ANONYME
Capital: 10.000.000 de francs
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Prêts sur hypothèques, sur titres de marchandises. — Avances sur
récoltes — Garde de titres. — Reports. — Paiement et escompte de
coupons. — Ordres de bourse au comptant et à terme. — Dépôts à
vue et à échéances fixes. — Encaissements et recouvrements. —
Emissions. — Souscriptions. — Chèques et lettres de crédit.

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE

C^{ie} TOUACHE
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6,730,500 FRANCS
AGENCE DE TUNIS
Service régulier à grande vitesse entre la France et la Tunisie
Transport de passagers, de dédèches et marchandises

ARRIVÉE DE MARSEILLE, tous les jeudis matin.
— DE SOUSSE, tous les mardis matin.
DÉPART POUR MARSEILLE, tous les jeudis, à 5 heures du soir.
— POUR SOUSSE, tous les mardis, à 5 heures du soir.
PRIX DES PLACES POUR MARSEILLE
Première classe..... Fr. 69
Deuxième —..... 45 } avec couchette et nourriture
Troisième —..... 22 }
Pont..... 14 sans nourriture
PRIX DES PLACES POUR SOUSSE
1^{re} cl., sans nourriture, Fr. 48 } 3^e cl., sans nourriture, .. Fr. 8 50
2^e — — 44 } 4^e — — 6 »

La Compagnie accepte, avec connaissements directs, les marchandises
à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes,
Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, Anvers, Rotterdam,
Amsterdam, Londres, la Chine, Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Ca-
lédonie, et de tous les points desservis par la Compagnie des Messageries
Maritimes.
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 11,
rue Es-Sadikia.
L'Agent, J. B. PÉDELUPÉ

Produits Alimentaires

FÉLIX POTIN
103, Boulevard Sébastopol, Paris.

Chocolats. Cacao pur et soluble. Confiseries et Fruits confits. Confitures. Biscuits secs et Pâtisserie. Pâtes et Farines. Fromages, Beurres et Lait. Huiles et Vinaigres. Eaux et Savons pour Toilette.	Conserves de Fruits. Conserves de Légumes. Conserves de Foies Gras. Conserves de Viandes. Conserves de Gibiers. Conserves de Poissons. Sirops et Liqueurs fines. Vins français et étrangers. Cognacs et Champagnes.
--	---

Toute Commande d'une valeur de 50 fr. est expédiée à tous les ports de
la Tunisie, en petite vitesse, franco de port et de frets,
majoration de 5 % du montant de la facture.
POLICE DES COLIS-POSTAUX DE 5 OU 5 KI., LE PORT EST À LA CHARGE DE L'ACHETEUR
Pour tous autres Renseignements, consulter le Catalogue
qui est envoyé franco sur demande.

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie

Société anonyme — Capital 30 millions
SUCCURSALE DE TUNIS 8, rue Es-Sadikia, 8
Escompte, recouvrements, ordres de Bourse, avances sur titres,
encaissement de coupons, chèques et lettres de crédit.
Dépôts à vue et à échéance fixe :
A vue 2 % — 6 mois 2 1/2 — 1 an 3 %.

MAISON PIERRE AUVIN — TUNIS

Marbres bruts et ouvrés
Importation directe des grandes carrières de France, Belgique, Grèce et Italie
CHEMINÉES DEPUIS 12 FRANCS
Articles de fumisterie, carrelages, escaliers, monuments funéraires
Bureaux et magasins : 7, Rue d'Espagne.
Vastes Entrepôts : Rue d'Italie
N. B. — Des ouvriers spéciaux sont attachés à la maison pour la pose des
travaux.

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
Avez-vous des Cheveux gris?
Avez-vous des Pellicules?
Vos cheveux sont-ils faibles ou
tombent-ils?
SI OUI
Employez le ROYAL WINDSOR qui rend aux Cheveux gris la
couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des
Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régéné-
rateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente
toujours croissante. — Eriger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR.
— Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.
Entrepôt : 22, Rue de l'Échiquier, PARIS
Env. fr. sur demande du Prospectus contenant détails & attestations.

Compagnie Générale Transatlantique

DÉPARTS DE TUNIS
Lundi A 10 heures : pour Malte, Tripoli, Djerba, Gabès Sfax,
Mehdia, Monastir, Sousse.
A 3 heures et demie du soir : pour Marseille direct.
Mercredi A 3 heures et demie du soir : pour Marseille direct.
Jeudi A 3 heures et demie du soir : pour Sousse, Monastir,
Mehdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli, Malte, La
Goulette.
Vendredi A 3 heures et demie du soir : pour Marseille direct.
Samedi A 11 heures du matin : pour Bizerte, Tabarka, La Calle,
Bône, Philippeville, Callo, Djidjelli, Bougie, Dellys,
Algér.